

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

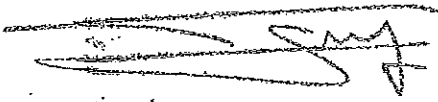
Séance du 13 octobre 2008

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procura- tions	Absents
54	46	2	0	6

N° de la séance : 17

Objet de la délibération: Direction des
Déplacements / Transports - TCSP
Antibes/Sophia Antipolis - Cadrage de la
démarche de projet

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



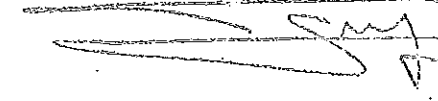
Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : 2008.109

Date de la convocation :
Le 07/10/2008

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage
en date du 22 OCT. 2008
de la réception s/Préfecture
en date du 23 OCT. 2008

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil huit et le 13 octobre à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de octobre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Richard CAMOU, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DERMIT, Christian BERKESSE, Michel ROSSI, José BERTAINA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Suzanne TROTOBAS, Noël IACONO, Francis PERUGINI, Jean-Bernard DUPERET-TOUMIEU, Pierre GUGLIELMI, Martine MARENCO, André-Luc SEITHER, Patrick DULBECCO, Guy GIRAUD, Michel GASTALDI, Armand OBADIA, Jean-Pierre HENRY, Patrice BEHIER, Marie BENASSAYAG, Michel RASTOUL, Cléa PUGNAIRE, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine TOULEMONDE, Myriam KAIL, Marie-Antoinette LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Simone TORRES-FORET DODELIN, Serge AMAR, Philippe MUSSI, Martine BONNEAU, Isabelle RAESER, Laurent COLLIN, Philippe BELLONE, Cécile DUMAS, Sophie DESCHARENTRES

REPRESENTES :

Thérèse DARTOIS par Renaud LETITRE, Christophe ETORE par Daniel BERTHIER

ABSENTS :

Alain GUMIEL, Gilles DUJARDIN, Martine SAVALLI, Eric PAUGET, Khéra BADAOUI BLAIS, Carine CURTET

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DESCHARENTRES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur BERKESSE,

Les préoccupations environnementales liées au réchauffement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles ont été mises en exergue dans le cadre du Grenelle de l'environnement. L'organisation des transports, et en particulier le développement de l'usage des modes collectifs, constitue une priorité pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Ces transports collectifs se doivent d'être performants pour offrir une véritable alternative à la voiture particulière.

La constitution d'une offre structurelle de transports publics sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est basée sur la réalisation de trois éléments majeurs :

- une offre de transports ferroviaires améliorée avec le projet de troisième voie littorale,
- le pôle d'échanges d'Antibes pour faciliter les changements de mode,
- le Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Antibes/Sophia Antipolis pour irriguer de manière performante l'agglomération sophilopolitaine.

Le fonctionnement en synergie de ces trois éléments va permettre de constituer une offre de transports publics de qualité qui sera une alternative efficace à l'usage de la voiture particulière à l'échelle de l'agglomération et également à l'échelle du département. La constitution de parcs relais le long de l'itinéraire du TCSP et d'un pôle d'échanges à Sophia Antipolis participera également au renforcement de l'attractivité globale du système.

Le Plan de Déplacements Urbains, approuvé le 5 mai 2008, formalise sous forme de fiches actions chacun des éléments du futur système de déplacements de l'agglomération :

- fiche action numéro 5 : réaliser un Transport Collectif en Site Propre.

Un transport collectif en site propre se caractérise par une fréquence de passage élevée (de l'ordre de 5 à 10 minutes), une vitesse commerciale importante, des horaires et temps de parcours garantis. Un tel niveau de service ne peut s'obtenir qu'avec la mise en site propre intégral des voies de circulations utilisées par les véhicules. Ces derniers sont alors dégagés de toute congestion automobile quelle que soit l'heure du jour.

Cette infrastructure de transport public œuvre en faveur de la réalisation de trois objectifs :

- assurer une bonne desserte en transports publics de l'agglomération ;
- assurer la continuité de la voie ferrée pour les actifs et étudiants à destination du parc de Sophia Antipolis ;
- permettre la restructuration urbaine du territoire autour de cette colonne vertébrale du réseau de transports publics.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est compétente en matière de Déplacements, et interviendra sur de la voirie communale et départementale. La maîtrise d'ouvrage du TCSP devra faire l'objet d'un conventionnement avec les gestionnaires de la voirie.

Une étude d'opportunité et de faisabilité a été finalisée en 2006 afin de savoir si un transport collectif en site propre était pertinent pour desservir la seconde ville du département des Alpes Maritimes et la première technopole d'Europe. L'opportunité a été démontrée :

- Le départ du TCSP doit être la gare SNCF d'Antibes car ce point de centralité permet de concentrer les voyageurs pour leur offrir une offre de transport collectif de qualité (amplitude, fréquence...);
- Une technologie type Bus à haut-niveau de service se justifie par rapport à la densité de population et d'actifs de l'agglomération ;

- Une technologie type tramway sur pneus pourrait se justifier pour coller à l'image de modernité de la technopole de Sophia Antipolis et permettre une insertion urbaine plus aisée ;
- Le temps de parcours joue un rôle essentiel dans la performance du système face à la voiture particulière.

La faisabilité a montré les éléments suivants :

- l'insertion d'un système TCSP est difficile mais possible ;
- des acquisitions foncières seront nécessaires ;
- les aménagements réalisés devront donner une priorité absolue aux transports collectifs.

Sur Antibes, l'itinéraire passe par la gare SNCF d'Antibes, emprunte le BD Vautrin, l'avenue Jules Grec, le chemin de St Claude, l'avenue de la Sarrazine, puis la route de Grasse jusqu'au giratoire des Trois Moulins en passant par la zone commerciale d'Antibes péage.

Une étude en cours vise à préfigurer le TCSP sur cette section par la mise en place d'un maximum de couloirs de bus là où cela est techniquement possible à court terme. Une amélioration de la qualité du service public rendu par les lignes de bus Envibus empruntant ce tracé permettra une montée en charge progressive jusqu'à la mise en service effective et complète du TCSP.

Sur Sophia Antipolis, l'étude d'itinéraires pertinents est en cours selon deux stratégies. La première vise à desservir et mettre en cohérence avec les transports les ZAC non encore ouvertes à l'urbanisation ou à réorganiser : les Trois moulins, le Fugueiret, les Clausonnes, les Cistes. La seconde vise à desservir les zones déjà urbanisées, à développer ou à réorganiser du parc de Sophia Antipolis : les trois Moulins, St Philippe, Eganaude, Garbejaire, Haut Sartoux.

Une fois les continuités d'itinéraires retenues, des travaux d'aménagements favorables aux transports collectifs et en particulier la réalisation de sites propres, pourront être mis en œuvre en cohérence avec le pôle d'échanges d'Antibes, les parcs relais et le pôle d'échanges de Sophia Antipolis. Les étapes suivantes seront :

- Etude de maîtrise d'œuvre et validation des différentes phases d'études ;
- Enquêtes publiques ;
- Acquisitions foncières ;
- Etudes d'insertion urbaine ;
- Détermination du matériel roulant à utiliser ;
- Choix du lieu d'implantation du ou des centres de maintenance et de remisage ;
- Détermination des conditions d'exploitation du système ;
- Réalisation des procédures administratives obligatoires ;
- Lancement des marchés de travaux ;
- Lancement des marchés d'acquisition du matériel roulant et du mobilier urbain ;
- Lancement et suivi des travaux ;
- Mise en place d'une commission d'indemnisation.

Les travaux seront réalisés en différentes phases, à commencer par la section comprise entre le giratoire de la croix rouge et le giratoire des Trois Moulins. En effet l'amélioration des conditions de circulation des bus dans cette section, qui comprend la traversée de l'autoroute, permettra un gain de temps, de régularité et de confort significatif pour les usagers.

Ce travail d'amélioration des temps de parcours et de la régularité des services de bus par le développement de priorités bus et d'aménagements de voirie spécifique va aussi être lancé sur le secteur de Sophia Antipolis en complémentarité avec les études en cours du Conseil général, gestionnaire principal des voiries du parc et sur les points de congestion du réseau Envibus présents sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

In fine, l'offre de service proposée par le réseau Envibus sera renforcée de manière qualitative et quantitative. La disponibilité d'une telle offre coïncidera avec le cadencement du TER au quart d'heure. Le pôle d'échange devra être réalisé pour assurer une bonne interface entre ces deux offres de transport public.

- fiche action numéro 10 : Réaliser le pôle d'échanges d'Antibes.

A la fois interface entre les offres ferroviaires, urbaines et interurbaines de transport, le pôle d'échange d'Antibes sera l'une des portes d'entrée de l'agglomération. Cet équipement répondant aux normes d'accessibilité est une nécessité technique pour la bonne exploitation du réseau Envibus. Les 450 places de stationnement de la future salle de spectacle seront utilisées en journée en tant que parc relais.

L'étude de faisabilité de 2006 a conduit à l'élaboration du programme de cet équipement. Un accord avec le Conseil général des Alpes Maritimes doit être conclu pour permettre d'engager les études de maîtrise d'œuvre permettant d'engager les travaux.

Le coût estimé de cet équipement est de 15 M€.

- fiche action numéro 7 : Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure.

Le projet de troisième voie littorale vise à permettre la circulation d'un TER tous les quarts d'heure entre Cannes et Nice. Sous maîtrise d'ouvrage RFF, la première phase de ce projet sera réalisée entre Antibes et Cagnes sur mer en 2011 et entre Cagnes sur mer et Nice en 2015.

Sous maîtrise d'ouvrage SNCF, la reconstruction des gares de Biot et Villeneuve Loubet se fera de manière synchrone avec le projet de troisième voie littorale.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis interviendra en tant que fond de concours pour la reconstruction des gares ferroviaires de Biot et Villeneuve Loubet. Elle interviendra également en tant que maître d'ouvrage pour le périmètre d'intermodalité de la gare ferroviaire de Villeneuve Loubet pour la création d'un parc de stationnement.

La participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux projets de reconstruction des gares SNCF de Biot et Villeneuve Loubet est estimée à 20% du coût global du projet.

La réalisation des travaux d'aménagement de l'espace d'intermodalité de Villeneuve Loubet impliquera des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement d'un parc relais.

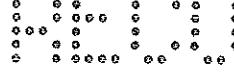
- fiche action numéro 11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine.

La réalisation de cet équipement a pour but de créer un lieu de convergence des différentes offres de transport collectif (Envibus, TAM, Sillages) ainsi qu'un parking relais pour les usagers venant du TCSP Antibes/Sophia Antipolis et de la ligne ferroviaire Cannes/Grasse.

Les études devront être faites en étroite collaboration avec Sillages et le Conseil Général des Alpes Maritimes.

- fiche action numéro 13 : Créer ou identifier des offres de parcs relais.

Afin de permettre un rabattement des modes de transports individuels vers les modes de transports collectifs, la réalisation de parcs relais judicieusement positionnés le long des axes forts de transports publics est nécessaire. Une acquisition partielle a déjà été réalisée au niveau du Giratoire de la Croix rouge à Antibes, des emplacements réservés ont été demandés dans les différents documents d'urbanisme des communes.



Outre l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et entre le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les territoires voisins, la mise en place de ce système de déplacements collectif participera de manière forte à la réduction des nuisances environnementales liées à la circulation automobile. Ces aménagements constituent donc une des clefs de l'attractivité de notre territoire et un levier important pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, dans le cadre du développement des transports collectifs de l'agglomération sophilopolitaine :


- de valider la démarche énoncée,
- de demander l'inscription du tracé du TCSP au PLU d'Antibes, de Biot et de Valbonne,
- de valider le lancement des études et travaux de préfiguration du TCSP sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet global et structurant de déplacements auprès des partenaires financeurs que sont l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Alpes Maritimes, les communes concernées, l'ADEME et tout autre organisme habilité,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à signer les conventions avec les gestionnaires de la voirie en tant que de besoin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de valider la démarche énoncée,
- de demander l'inscription du tracé du TCSP au PLU d'Antibes, de Biot et de Valbonne,
- de valider le lancement des études et travaux de préfiguration du TCSP sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet global et structurant de déplacements auprès des partenaires financeurs que sont l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Alpes Maritimes, les communes concernées, l'ADEME et tout autre organisme habilité,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à signer les conventions avec les gestionnaires de la voirie en tant que de besoin.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 13 octobre 2008
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

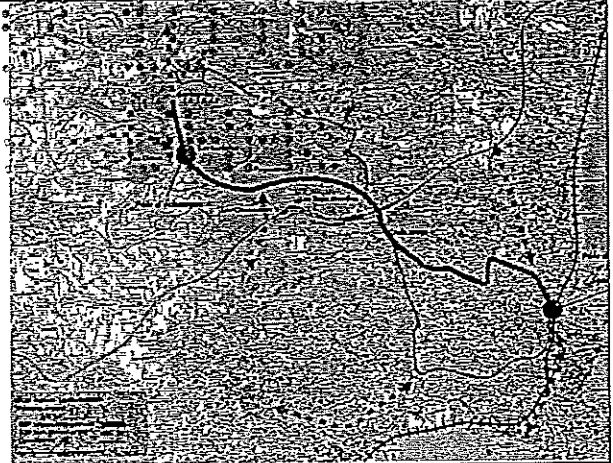
1. PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°7 : Réaliser la troisième voie ferrée le long du littoral
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophiopollitaine
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Renforcer l'attractivité, l'accessibilité et l'image de la Technopole par une desserte efficace du parc au départ de la gare ferroviaire d'Antibes pour rejoindre le parc de Sophia Antipolis
 Permettre une bonne desserte de l'agglomération pour les habitants
 Etre un outil au service de l'aménagement et de la structuration durable du territoire
 Solidariser le Moyen Pays avec le Littoral
 Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes-Sophia Antipolis
 Mettre en place le TCSP Antibes-Sophia à l'échéance de la phase 1 de la troisième voie. Créer un lien avec Sophia par le TCSP pour assurer une continuité de desserte depuis la gare ferroviaire vers la technopôle

Actions

Mise en liaison, la gare ferroviaire d'Antibes à la Technopôle par un transport collectif en site propre et poursuite de la desserte vers le haut pays et la ligne ferroviaire Cannes – Grasse au bénéfice d'un réseau, en TCSP

Suites à donner

Etudes et débuts de travaux pour la réalisation de sites propres sur les secteurs sans contraintes particulières (CT) et sur les points plus délicats (Passage de l'autoroute...), MT et LT
 Etudes d'opportunité et de faisabilité et travaux pour les développements futurs du TCSP (Sophia Antipolis, vers la ligne Cannes Grasse, vers le Nord de l'Agglomération...) : MT/LT

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Etat - Conseil Régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes et Communes au titre de leurs compétences voirie et/ou transport - SYMISA - ADEME

Echéances

CT / MT / LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

20 000K € à l'échelle du PDU pour le lancement des phases d'études et de début de réalisation du TCSP
 Le coût total est estimé à 100 000K € pour un système de bus en site propre mais reste à affiner en fonction des études à venir

Indicateur(s) de suivi

Evolution de la clientèle des transports collectifs, Evolution des temps de parcours TC sur le site propre
 Evolution des temps de parcours par origine/destination pour les trajets utilisant le TCSP en rabattement
 Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur l'axe du TCSP

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

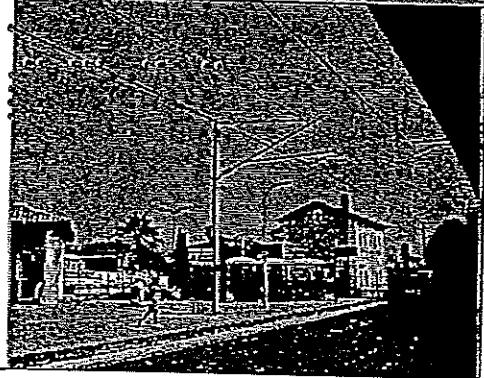
1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°12 : Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires



Enjeux

Accroître le nombre de TER avec une fréquence cadencée au quart d'heure à toutes les gares du parcours sur l'axe Antibes- Nice Thiers
 Rendre compatible l'augmentation des TER et les circulations des TGV
 Assurer un service horaire régulier des TER
 Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes
 Créer un lien avec Sophia par le TCSP pour assurer une continuité de desserte depuis la gare ferroviaire vers la technopôle

Actions

Réalisation d'une troisième voie ferroviaire entre Antibes et Nice
 Elargissement des emprises, pose de la 3è voie, postes de contrôle
 Développement de l'intermodalité aux gares

Suites à donner

Développer les pôles d'échanges aux gares et les P+R correspondants
 Conventionner avec les partenaires

Maîtrise d'ouvrage

RFF au titre de sa compétence infrastructures ferroviaires
 SNCF périmètre « gare »
 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis périmètre « Intermodalité »

Partenaires

Etat – SNCF – Conseil régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes – Communautés d'agglomération - Communes

Echéances

Phase 1 : Antibes - Cagnes sur Mer : 2011
 Phase 2 : Cagnes sur Mer - Nice Thiers : 2013-2015

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût phase 1 :
 - périmètre infrastructures ferroviaires : 122 000K€
 - périmètre gares et intermodalité : 5 400K€ dont CASA : 2 120K€

Indicateur(s) de suivi

Niveau d'avancement des différentes phases de travaux
 Régularité des TER
 Fréquentation des axes TER
 Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur le cadencement au quart d'heure des TER

A. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITÉ

2.1 EN CRÉANT DES PÔLES D'ÉCHANGES

Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes

Lien(s) :

- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°7 : Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes



Enjeux

Améliorer l'accessibilité vers les offres de transports collectifs ferroviaires et routiers (ENVIBUS et TAM) Renforcer l'attractivité et l'efficacité des transports collectifs par la mise en correspondance des réseaux
Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes

Permettre une complémentarité des modes dans la chaîne des déplacements et inciter au rabattement vers les réseaux collectifs. Assurer une information multimodale

Actions

Réalisation d'une plate forme bus avec quais, aménagement de carrefours, des accès piétons et vélos intégrés dans un traitement paysager mettant en valeur l'entrée de ville. Mise en sécurité de toutes les circulations. Création d'un local d'information et de vente de titres de transports

Phasage ultérieur sur la création de stationnement de dissuasion et pour l'urbanisation du secteur
Développer l'accessibilité directe aux quais

Suites à donner

Etablissement d'une convention multipartenariale

Constitution de réserves foncières

Lancement des études complémentaires

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie

Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires

Conseil Régional au titre de sa compétence transport régional

Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et transport

Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires Consultatifs (PC)

SNCF/RFF au titre de leurs compétences ferroviaires, Associations d'usagers...

Echéances

2006/2007 lancement phase 2 de la convention cadre du 25 mars 1999

2008/2009 travaux

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

12 000K€ (hors foncier)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus

Fréquentation du pôle

Nombre de véhicules en passage par le pôle, Nombre de services en correspondance trains-bus

A. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITÉ

2.1 EN CRÉANT DES PÔLES D'ÉCHANGES

Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophopolitaine

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Faciliter les reports modaux en un point d'échanges attractifs
Permettre une complémentarité des modes de déplacements et offrir une intermodalité crédible
Constituer un lieu de convergence des réseaux de transports collectifs ENVIBUS, TAM...

Actions

Réalisation d'une plate forme de bus avec quais qui constituera un lieu important de correspondances entre les offres de transports collectifs
Aménagement des abords de la plate forme et notamment les carrefours, les accès piétons et vélos
Mise en sécurité de toutes les circulations
Création d'un local d'information et de vente de titres de transports

Suites à donner

Etude de faisabilité

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et de transport interurbain

Partenaires

Conseil Régional PACA au titre de sa compétence transport
Commune de Valbonne au titre de sa compétence voirie et aménagement
SAEM Sophia Antipolis au titre de sa compétence aménagement

Partenaires Consultatifs (PC)

Associations d'usagers...

Echéances

LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

10 000K€

1 500K€ (foncier)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus

Fréquentation du pôle

Nombre de véhicules en passage par le pôle

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

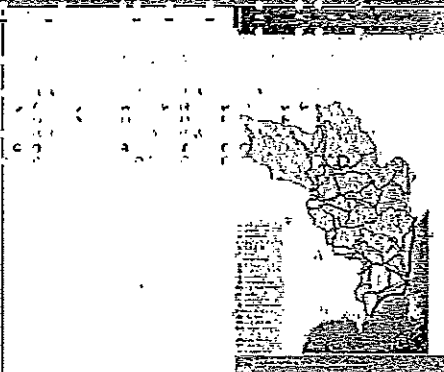
2. RENFORCER L'INTERMODALITE

2.2. EN CREANT DES PARCS RELAIS

Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine
- Fiche n°12 : Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires
- Fiche n°19 : Ouvrir davantage l'AB au territoire traversé
- Fiche n°33 : Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES



Enjeux

Rabattre les modes individuels vers les modes collectifs de transport

Assurer des mises en correspondance entre les modes de déplacements

Favoriser l'accès aux TER et le regroupement des covoitureurs

Combiner les offres parcs relais (P+R) avec des parkings de covoiturage

Inciter les usagers de la voiture longue durée et les touristes à laisser leurs véhicules en périphérie des centres urbains et centres-villages

Actions

Réalisation de P+R à quelques points d'arrêts des axes structurants du réseau ENVIBUS, près des différentes gares ferroviaires (TER hors Villeneuve Loubet)

Constitution de réserves foncières pour 250 places environ autour des stations du futur TCSP

Réaliser des offres nouvelles de stationnement VP et deux-roues en dehors des centres urbains : 700 places

Suites à donner

Constituer des réserves foncières

Communiquer sur les services offerts dans les P+R et les poches de stationnement covoiturage (sites privilégiés : Villeneuve-Loubet / Opio / Tourrettes-sur-Loup / Châteauneuf-Pré du Lac / Valbonne)

Etudier les opportunités de nouvelles offres en parcs relais

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport pour les P+R

Communes pour les parkings en périphérie des centres urbains. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis met à disposition une navette afin de relier le parking situé en périphérie et la centralité

Partenaires financiers (PF)

Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communes

Echéances

CT / MT / LT - Réserves foncières pour les P+R du TCSP : CT/MT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

▣ Parc-Relais et Covoiturage (60 places) : 300K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)

▣ Parc-Relais (90 places) : 450K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)

● Pôle d'Echanges ferroviaires (600 places) : 3 000K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)

▣ Pôle d'Echanges TCSP (250 places) : 1 250K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)

Stationnement VP et deux roues à proximité des centres urbains (700 places) : participation Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les études à hauteur de 50% du coût de l'étude avec un plafond annuel global de 10K€

Indicateur(s) de suivi

Enquête d'occupation des P+R - Nombre de places à réaliser selon le type de parking - Nombre de places de stationnement réservées au covoiturage - Enquête d'occupation et de rotation des nouveaux parkings